

*Aménagement des rythmes éducatifs : une opportunité pour obtenir des avancées pour les personnels concernés !*

Alors qu'il recevait les organisations syndicales représentatives des administrations parisiennes pour la deuxième fois, le 25 février dernier, sur le thème de l'aménagement des rythmes éducatifs au sein des écoles primaires, le Maire a fait part de son engagement personnel dans ce dossier et a confirmé qu'il avait pris l'attache des personnels de l'Education nationale et des parents d'élèves.

Le Maire s'est dit très favorable à ce que cette mesure intervienne dès la rentrée 2013, en proposant d'y consacrer les moyens nécessaires, sans redéploiements, en profitant de l'occasion pour améliorer la situation des personnels municipaux concernés.

Dans l'UCP Flash n°597 du 15 février dernier, nous avons déjà relaté l'impact important de cette mesure d'origine étatique pour les personnels concernés relevant des domaines scolaires, culturels et sportifs. Ils représentent près de 20 corps, plus de 10 000 agents directement ou indirectement impliqués, sans compter les membres des associations partenaires telles que l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement Primaire).

Pour sa part, l'UCP s'est positionnée exclusivement en sa seule qualité de représentante des personnels des administrations parisiennes, afin de négocier en leur faveur des avancées, en tirant vers le haut leur statut et leur situation.

Plusieurs conditions devront être réunies ; il faut tout d'abord que les moyens soient au rendez-vous et ne pas défaire ce qui fonctionne bien. Face à une mesure qui peut apparaître anxiogène pour les personnels, il convient également d'adopter des méthodes propres à apaiser les craintes.

Il est absolument nécessaire d'encourager les professionnels à relever le défi proposé par des preuves de reconnaissance. C'est d'une part, identifier et conforter les filières de métiers, notamment celle de l'animation qui doit aller de la catégorie C à la catégorie A. C'est d'autre part, créer des postes budgétaires supplémentaires sans recourir au redéploiement. C'est aussi engager des mesures de déprécarisation en direction des vacataires. C'est enfin maintenir les actions de partenariat entre les écoles et les établissements municipaux (conservatoires de musique, musées, coins lecture dans les bibliothèques, mercredis du sport qu'il faudra reprogrammer,...).

Le Maire a exposé l'enveloppe financière qui serait consacrée à ce dispositif : 6,5 millions d'origine étatique, une part du Fonds d'Etat de 250 millions pour les grandes collectivités, un financement de la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 10 à 15 millions qu'il faudra négocier et enfin 5 millions de crédits municipaux.

Quant aux mesures statutaires en faveur des personnels municipaux, le Maire prévoit d'une part, la suppression du plafond de 910 heures annuelles pour les vacataires et l'intégration de 750 postes dans le dispositif de déprécarisation qui est actuellement en vigueur, d'autre part, d'ici l'été prochain, la création d'une véritable filière de l'animation qui place les directeurs de centre de loisirs en catégorie B, la recherche d'un débouché possible en catégorie A.

Les missions des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) devraient être recentrées sur leur cœur de métier en les déchargeant de la fonction nettoyage qui serait confiée aux personnels des Caisses des Ecoles dont il conviendra d'améliorer également la situation. Cela implique la création de postes d'ASEM selon le choix des créneaux d'ouverture et le renforcement du volant de remplaçants par création de postes.

Si la réforme embryonnaire des conservatoires ne lui semble pas prioritaire, le Maire retient l'idée du renfort de deux agents par circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance CASPE).

L'adjoite au Maire en charge des personnels a reçu mandat de prendre l'attache des organisations syndicales représentatives pour approfondir ces aspects statutaires de créations de postes et d'organisation (mardi 5 mars pour les personnels de la DJS, DAC et Caisses des écoles ; mercredi 6 mars pour les personnels de la DASCO).

Le Maire recevra une dernière fois les organisations syndicales avant la séance du Conseil de Paris du 25 mars 2013. Nous vous tiendrons informés des avancées qui auront été obtenues.

En conclusion, si cette réforme voulue par l'Etat, est une opportunité à saisir pour obtenir des avancées significatives pour des milliers de collègues, parce que la mise en œuvre dès 2013 permet d'avoir les financements que nous n'aurions pas autrement, cela vaut la peine de s'engager dans cette action pour que tous les partenaires de la communauté éducative à Paris soient les premiers servis.

Toutefois, si ce projet de modification des rythmes éducatifs devait être abandonné par les Pouvoirs Publics, il ne faudrait pas décevoir les espérances des personnels de la Collectivité parisienne.

### ***Evolution de la fonction bâtiment à la Direction de l'environnement et des espaces verts (DEVE) : de nombreuses incertitudes persistent***

Au cours d'une deuxième réunion avec les organisations syndicales représentatives, la Directrice de l'environnement et des espaces verts a présenté les conséquences pour sa direction de la mise en place de la réforme de la fonction Bâtiment au sein de la Ville de Paris.

A la DEVE, c'est le service du patrimoine et de la logistique qui est le plus impacté. Si le regroupement de cette fonction à la Direction du patrimoine et de l'architecture (DPA) suit une certaine logique, les adaptations qui y sont inhérentes ne doivent être ni précipitées ni sous-estimées.

L'UCP a fait part de ses inquiétudes quant aux conditions de travail des personnels concernés, en insistant sur les aspects liés aux ressources humaines et en rappelant l'importance primordiale de l'accompagnement personnalisé des agents qui ne rejoindront pas la DPA. En effet, à la DEVE, ce n'est pas tout un service qui sera transféré, comme ce fut le cas à la Direction de la protection de l'environnement (DPE), mais un ensemble de postes budgétaires, avec priorité d'affectation sur la base du volontariat.

L'UCP reste très réservée sur ces transferts qui laissent trop de questions sans réponse et souligne qu'il est indispensable de prendre le temps nécessaire à la réflexion. Notre organisation syndicale a demandé notamment, qu'à cette occasion, le régime indemnitaire des personnels ouvriers de la DEVE soit mis au niveau de ceux qui existent à la DPE et à la DPA. Par ailleurs, il convient de garantir à chacun des conditions de travail optimales et équitables. Enfin, il est tout impératif de garantir le droit à l'avancement des personnels transférés, en leur conservant le rang utile de promotion acquis dans la direction d'origine, afin de ne pas les pénaliser du seul fait d'une réorganisation.

Il convient, par ailleurs, de finaliser le périmètre de cette réforme, dès lors que des incertitudes pèsent encore à propos de certains équipements (relais-bébés, fontaines, toilettes publiques,...)

Telles sont les garanties que ne manquera pas de rappeler et d'exiger l'UCP, lors des instances paritaires, en faveur de tous les personnels concernés par cette réorganisation de la fonction bâtiment.

### *Renouvellement des instances du Syndicat des personnels socio-éducatifs et de santé des administrations parisiennes*

Le 22 février 2013, lors de l'assemblée générale du Syndicat des personnels socio-éducatifs et de santé des administrations parisiennes, rattaché à l'UNECT-VP, Lucinda LEMOS (DASES), Edith FLORENT (CASVP), Clarine BOSC-CASTELLI (DASES), Elisabeth POUSSE (DASES), Evelyne ALBA (DRH), Jean-Michel RAVILY (DASES), Danielle COUSIN (DASES), Odia-Philomène BUKASA (DASES), Monique CHALU (CASVP), Danielle-Flore LOUZOLO (DASES), Philippe DURAND (CASVP) et Dominique BROQUET (CASVP) ont été élus au conseil d'administration qui a désigné son bureau : Chantal JUGLARD (DASES), Présidente, Véronique STENOUE (CASVP), Vice-Présidente, Marie FOUCHER (UCP), Secrétaire Générale.

### *Renouvellement des instances du Syndicat des adjoints administratifs des administrations parisiennes*

Le 6 décembre 2012, lors de l'assemblée générale du Syndicat des adjoints administratifs des administrations parisiennes, rattaché à l'UNECT-VP, Ludovic TRAVAILLEUR (UCP), Roger BARRY (DFPE), Dominique BERTRAND (DA), Nadine AURIEMMA (DUCT), Solange MASUREL (DVD), Joëlle ROUBINE (DAC), Gloria BARBEDETTE (UCP), Lucette GEDOVIOUS (DF), Sylvie LOPEZ (UCP), Serge DUVAL (DILT), Nicole LEMASSON (DA), Sylvie TORIS (DPA), Nadine THOMAS (CASVP), Carole MICLARD (CASVP), Ghislaine OUMEZZAOUCHÉ (DUCT), Aurdia PETIT (DPA), Marie-Louise LEPAN (DPA), Nicole MAYOUTE (DF) et Christiane FEVRIER (DASES) ont été élus au conseil d'administration qui a désigné son bureau : Pascale MIMOUN (UCP), Présidente, Dominique BRADEFER (DLH), Vice-Président, Fatma LAHOUARI (DASCO), Vice-Présidente.